Toulouse, le 13 novembre 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP383 - 2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-2 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation de prestations d'ingénierie en vue de l'établissement, la mise à jour ou la révision de documents prospectifs comme les schémas directeurs, dans les domaines de compétences de Réseau31 ;

décide

Article unique : de mener une procédure d'appel d'offres ouvert, décomposée en quatre lots, sous la forme d'un accord cadre à marchés subséquents, afin de procéder à la réalisation de prestations d'ingénierie en vue de l'établissement, la mise à jour ou la révision de documents prospectifs comme les schémas directeurs, dans les domaines de compétences de Réseau31.

Jean-Louis REMY
Vice-Président